

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025**

DATE DE CONVOCATION : 18/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de février à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Bruno RICHOU Maire.

Etaient présents : MM. B. RICHOU, M. VIAL, MMES Y. TESSIER, B. BERRUT, C. MEIER, M. C. FOSCHIA, MME P. GARREAU et M. ROBERTI

Absents excusés : Bernard LAMBERT a donné pouvoir à Michel VIAL, Hervé VINCENT a donné pouvoir à Bruno RICHOU, François GUINUT

Quorum :

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de présents	8
Nombre de pouvoirs	2
Quorum	6
Nombre de voix exprimés (y compris pouvoirs)	10

Secrétaire de séance : Patricia GARREAU

Assistait en outre : Catherine JANET, secrétaire de mairie

1- APPROBATION DU PV DU 21 JANVIER 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 25 FEVRIER 2025

N° 2025-03

**COMMANDE PUBLIQUE - ADHESION DE LA COMMUNE DE BEHUARD AU GROUPEMENT DE
COMMANDE DE LA FOURRIERE ANIMALE DE LA VILLE D'ANGERS**

M. le Maire expose :

La commune de Béhuard souhaite adhérer au groupement de commande de la fourrière animale mis en place par la ville d'Angers afin de répondre à sa mission de service public. Ce service est assuré par le biais d'une convention en partenariat avec la SPAA (Société Protectrice des Animaux Autonome) de Maine-et-Loire qui arrive à échéance en avril 2025.

Afin d'assurer une continuité de service la ville d'Angers a été décidé de remettre en concurrence les différentes entreprises du secteur dans l'objectif de conclure un marché public. Il a été proposé aux communes d'Angers Loire Métropole de rejoindre un groupement de commande coordonné par la ville d'Angers.

Ce groupement a pour principaux objectifs de faire bénéficier à l'ensemble des membres de l'expertise de la collectivité coordinatrice et de limiter le coût et le nombre des procédures de marché public.

Le groupement porte sur les prestations liées à la fourrière animale sur le territoire de la ville d'Angers et des communes membres du groupement, dans le cadre des dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La ville d'Angers reste le coordonnateur du groupement et, à ce titre, reste notamment chargée :

- de conseiller les membres dans la définition de leurs besoins ;
- d'appliquer les procédures de consultation dans le respect des règles en vigueur ;
- d'élaborer ou participer à l'élaboration de l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises ;

- d'assurer l'ensemble des opérations jusqu'à l'avis d'attribution du marché dans le respect du process convenu entre les membres ainsi que les étapes de la vie du contrat pour lesquelles la convention prévoit son intervention;
- d'organiser le cas échéant la tenue de revues périodiques avec les titulaires ;
- d'ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont elle a la charge.

Le représentant du coordonnateur est autorisé par les membres à signer tous les contrats et tout acte de procédure et d'exécution nécessaire à ses missions, dans le respect des budgets, conformément à la convention de groupement et sans autre formalité pour ces membres que la signature de la convention.

Le contrat est conclu à compter de sa notification pour une période initiale de 3 ans, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028. Le marché peut être reconduit 1 fois par période successive de 3 ans, soit une durée totale de marché de 6 ans.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la Commande Publique,

Plusieurs options sont proposées :

Forfait	Désignation	Nbre D'habitants	Prix/hab	Total
1	Gestion de la fourrière animale	122	0,26 €	31,72 €
2	Gestion de la fourrière animale et capture 24/7		0,70 €	85,40 €
3	Gestion de la fourrière animale et capture soirs, week-end et jours fériés		0,50 €	61,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Autorise la création par la ville d'Angers du groupement de commande « Fourrière animale », étant précisé que la Ville d'Angers en est le coordonnateur.
- Valide le forfait N° 2 « gestion de la fourrière animale et capture 24/7 » pour un prix de 0.70 €/habitant, soit une dépense totale de 85.40 €
- Autorise le Maire, ou son représentant à signer la convention de groupement de commande relative à la fourrière animale.
- Impute la dépense sur le BP 2025 et suivants.

N° 2025-04

ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION AVEC L'ALSH LE BOIS ENCHANTE DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL L'ATELIER

Mme TESSIER expose,

Le CSI l'Atelier demande aux communes membres du Syndicat Intercommunal de la Région de Saint Georges sur Loire (SIRSG), dont Béhuard fait partie, de participer financièrement au fonctionnement de l'accueil de loisirs à hauteur de 15 €/jour, par enfant, pour chaque famille résidant sur sa commune et fréquentant l'accueil de loisirs. En contrepartie, les familles bénéficieraient d'une tarification spéciale.

Mme TESSIER rajoute qu'à ce jour, aucun enfant ne fréquente l'ALSH le Bois enchanté. Par ailleurs, le montant de participation de 15 €/jour par enfant, pourrait vite déséquilibrer le budget très contraint de Béhuard.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal, ne souhaite pas conventionner avec le CSI l'Atelier, gestionnaire de l'Accueil de loisirs « Le Bois Enchanté ».

3- Restauration du mur du cimetière

Une consultation a été lancée en décembre 2024 pour restaurer le mur du cimetière qui commence sérieusement à s'abîmer et plus particulièrement depuis les inondations de janvier 2025.

Les devis ont été réceptionnés et une première analyse a été réalisée. Deux entreprises se démarquent avec une dépense à peu près similaire. Ils seront présentés, pour analyse, à M. BAZIN, architecte des PCC, le 11 mars prochain. En effet, comme ce dossier va faire l'objet d'une demande de subvention au titre des aménagements urbains des Petites Cités de Caractère auprès de la région, il doit répondre à certaines conditions et être validé par M. BAZIN.

A réception de son avis, une déclaration de travaux sera déposée à la mairie et transmise à l'architecte des bâtiments de France pour avis.

Pour autant, le mur étant très fragilisé, le conseil municipal, prend la décision de prévoir les travaux cette année. M. le Maire va se rapprocher la Préfecture pour voir s'il est possible de faire les demandes de subventions, avant de délibérer.

Ce dossier sera de nouveau présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

4- Informations diverses

➤ Bruno RICHOU

1. Gestion des inondations

En vue de la réunion publique du jeudi 27 février 2025, M. le Maire présente le diaporama qui sera exposé à cette réunion. Quelques modifications sont apportées pour la présentation de jeudi.

2. Petite Cité d'Anjou en lumière

M. FOSCHIA expose :

Une réunion de bilan des animations 2024 des Petites Cités d'Anjou en lumière s'est déroulée le 18 février dernier à Angers. Le bilan est très positif, et pour la 3^{ème} année consécutive, l'association des Petites Cités de Caractère propose de reconduire cette manifestation.

Béhuard a choisi de programmer son marché de Noël et les festivités associées un samedi après-midi, suivis de l'illumination du village en bougies et d'un spectacle à la tombée de la nuit pour clôturer la manifestation. Sur la demande de l'association, la commune se positionne sur les dates suivantes : 6, 13 ou 20 décembre 2025. L'association des PCC va choisir une date parmi celles proposées.

M. RICHOU annonce que l'association des PCC célébrera les 50 ans du réseau cet été, lors de son Assemblée Générale Nationale. Celle-ci se déroulera sur plusieurs jours. Le 6 juillet, un groupe de 150 personnes sera accueilli à Béhuard pour une visite de la plus Petite Cité de Caractère du Maine et Loire.

3. Ponton de Béhuard

Le ponton a été mis en vente sur leboncoin, mais aussi sur l'application IntraMuros de Béhuard, de Savennières et Rochefort sur Loire. Une affiche est également apposée à l'entrée de la mairie. A ce jour, aucune proposition d'achat n'a été reçue en mairie. Il est proposé d'élargir la communication de la vente du ponton à des experts en navigation dans la région.

4. Fléchage des restaurants sur le plan cavalier

La gérante du café-cantine « La Guillemette » souhaite modifier le nom de son restaurant sur le plan cavalier à l'entrée du village et sur la flèche directionnelle. En juin 2024, une délibération a été adoptée pour encadrer les modifications de ces panneaux, y compris la participation financière liée à ces changements. Un courrier sera adressé au propriétaire du restaurant pour l'informer de ces décisions.

5. Enquête journalistique

Un journaliste enquête pour le média Goliath sur la communauté de l'Emmanuel et souhaiterait rencontrer un élu pour témoigner sur les relations de la mairie avec le sanctuaire de Béhuard, suite à la diffusion de

l'émission de sept à huit sur TF1. M. le Maire fait la lecture de ce courriel aux conseillers. Le journaliste doit rendre son enquête avant le 15 mars prochain et sollicite un entretien avec un responsable de la mairie ou avec un habitant.

Les conseillers municipaux considèrent que ce dossier est clos, il n'y aura donc pas d'interview avec ce journaliste.

6. Dépôts sauvages

Dépôt de pneus : une trentaine de pneus ont été déposés illicitement sur le domaine public, en queue de l'île. M. VIAL et M. RICHOUE ont procédé à leur évacuation. Ils ont été déposés au garage de Savennières qui a gentiment accepté de les reprendre, contre une contribution de 5 € par pneu.

Dépôt de gravats : le propriétaire du terrain situé en tête de l'île a déposé de nombreux gravats sur les berges. Un courrier va lui être adressé par les Voies Navigables de France pour dépôt illégal de matériaux sur le domaine public, avec l'obligation de retirer les gravats dans un délai de 30 jours, à compter de la réception du courrier.

7. Plantation illégale sur le domaine public

Une lettre recommandée avec accusé de réception a été adressée au propriétaire des terrains situés « Le Deffroux » en section ZB N °1 - 2 et 3, lui demandant de supprimer les plantations faites sur le domaine public, le long du chemin communal qui dessert ses terrains.

8. Remplacement de l'éclairage public à Béhuard

Dans le cadre de son projet de territoire intelligent, Angers Loire Métropole, prévoit de remplacer les candélabres sur la commune de Béhuard. Les travaux sont programmés début mars 2025.

9. Gestion des biodéchets

Une borne grutable pour la collecte des biodéchets devrait être installée sur la commune de Béhuard, dans le courant du 1^{er} semestre 2025. Une nouvelle rencontre avec les services déchets d'ALM est nécessaire pour finaliser cette installation près des Points d'Apports Volontaires (PAV), sur le parking paysager. Pour rappel, la borne sera collectée une fois par mois.

10. Tentative de vol dans l'église

Sur les conseils de Mme LEICHER, conservatrice des antiquités et d'art à la conservation départementale du patrimoine, et de Benjamin CARCAUD, conservateur du patrimoine des monuments historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire ; deux restauratrices spécialisées dans la restauration des objets classés MH ont été consultées pour sécuriser le tronc classé MH qui a fait l'objet d'une tentative de vol le 16 octobre 2024.

Un premier devis a été reçu en mairie, le 28 janvier. Le deuxième n'étant pas encore parvenu, ce dossier est reporté à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

5- Tour de table

➤ Yveline TESSIER

1. Expositions estivales

Le planning des expositions est pratiquement complet. Les expositions débiteront fin avril et se termineront fin septembre 2025. Elles alterneront entre l'Abri du Pèlerin et la salle du conseil.

➤ Christine MEIER

1. Stationnement sur la RD 306

Mme MEIER est surprise de constater que des véhicules sont stationnés le long de la RD 306. M. le Maire lui répond que l'arrêté est départemental et qu'il doit être renouvelé.

Une demande d'arrêté va être faite auprès du service de l'agence technique départementale du Lion d'Angers.

➤ **Michel VIAL**

1. Paysagement et fleurissement du village

M. VIAL encourage les conseillers à regarder le travail de l'agent technique sur le parvis de l'église. Des bordures en tressage ont été installées et embellissent les aménagements existants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 8 avril 2025 (vote du BP 2025)

Le Maire,
Bruno RICHOU



Le secrétaire de séance,
Patricia GARREAU

